

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2021-04-003

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2021

Sommaire

DDETSPP 39 /

39-2021-04-01-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature (3 pages) Page 3

39-2021-04-01-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature et
habilitations pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses (2 pages) Page 7

DDETSPP 39

39-2021-04-01-00006

Arrêté portant subdélégation de signature



Arrêté n° ESTPP n° 39 2021 0005

**Arrêté portant SUBDÉLÉGATION
DE SIGNATURE**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura,,

- Vu le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié, notamment par le décret n°2020-1050 du 14 août 2020, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le [décret n° 2004-374 du 29 avril 2004](#) modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'accord du préfet de région de Bourgogne Franche-Comté après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale en date du 19 mars 2021 ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. David PHILOT, préfet du Jura ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021, portant nomination de M. Erick KEROURIO, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021, portant nomination de M. François PETITMAIRE, Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n°39 2021 0001, du 24 mars 2021, portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n°39 2021 0002 portant affectation au sein de la DDETSPP du Jura
- Vu l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature à Monsieur Erick KEROURIO, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ,

ARRETE

Article 1^{er} :

1. DIRECTION

1.1 Monsieur François PETITMAIRE, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations, bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions prévus par l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

Article 2 :

la présente subdélégation de signature sera exercée par les agents désignés ci-après agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura

2. PROTECTION DES POPULATIONS

2.1 Madame Marie-Astrid PHILIPPART, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service « CCRF - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation », bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

2.2 Madame Christel DALOZ, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, adjointe à la cheffe du service « CCRF - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé ;

2.3 Monsieur Olivier MAS, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef du service « santé, protection animale et environnementale » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

2.4 Madame Virginie GYDÉ, inspectrice de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef du service « santé, protection animale et environnementale » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé .

3. SOLIDARITE

3.1 Monsieur Karim REMICHI, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service des « Politiques Sociales » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 2 et 5, de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé..

3.2 Madame Aline ROGER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe au chef du service des « Politiques Sociales » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 2 et 5 de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

3,3 Madame Nadine DURAFOUR, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences au sein de la MDPH, d'une subdélégation pour la délivrance des cartes « mobilité inclusion » mention stationnement pour les organismes utilisant un véhicule destiné au transport collectif des personnes handicapées, attribuées sur la base de l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

4. EMPLOI, TRAVAIL, FORMATION PROFESSIONNELLE ET DIALOGUE SOCIALE

4.1 Madame Guilène AILLARD, Directrice adjointe, Responsable de « l'Unité de contrôle de l'inspection du travail » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 4 de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé.

4,2 Madame Corinne GROUALLE , Attaché Principal d'Administration, cheffe du service « Accompagnement des entreprises et des salariés » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 4 de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé

4,3 Madame Cynthia ESTAVOYER, Attaché Principal d'Administration, cheffe du service « Emploi Insertion Formation Professionnelle » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 4 de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé..

5. DROIT DES FEMMES ET ÉGALITÉ

5.1 Madame Céline JUSSELME, attachée principale d'administration, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, bénéficie dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier paragraphe 6 de l'arrêté n°39 2021 0003, du préfet du Jura portant délégation générale de signature susvisé..

Article 3 :

Toutes les dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4 :

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 1^{er} Avril 2021

Le Directeur départemental

Erick KEROURIO



DDETSPP 39

39-2021-04-01-00007

Arrêté portant subdélégation de signature et
habilitations pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses

Arrêté portant
SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE ET HABILITATIONS
pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses.

N° 39 2021 0006 ETSP

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021, portant nomination de Monsieur Erick KEROURIO, Directeur départemental de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021, portant nomination de M. François PETITMAIRE, Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n°39 2021 0001, du 24 mars 2021, portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n°39 2021 0002 portant affectation au sein de la DDETSPP du Jura
- Vu l'arrêté n°39 2021 0003, de Monsieur David PHILOT, préfet du Jura, portant délégation générale de signature à Monsieur Erick KEROURIO, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 39 2021 0004 du 30 mars 2021, de Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à Monsieur Erick KEROURIO, Directeur départemental de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La délégation de signature conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°39 2021 0004 du 30 mars susvisée est subdéléguée à Monsieur François PETITMAIRE, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PETITMAIRE, cette délégation est conférée à Monsieur Olivier MAS, chef du service Santé, Protection Animale et Environnementale, à Monsieur Karim REMICHI, chef du service Politiques Sociales, à Madame Cynthia ESTAVOYER, Cheffe du service Emploi Insertion Formation Professionnelle, à Madame Marie-Astrid PHILIPPART, cheffe du service « CCRF - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation », Madame Guilène AILLARD, Responsable de l'Unité de contrôle de l'inspection du Travail, à Madame Corinne GROUALLE, Cheffe du service Accompagnement des entreprises et des salariés.

Cette délégation comprend la compétence pour valider au moyen de l'outil Chorus formulaire et la compétence pour valider les ordres de missions au moyen de l'outil Chorus DT:

Article 2 :

La délégation de signature conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 39 2021 0004 du 30 mars 2021 susvisé est subdéléguée à Madame Mathilde PERRAUT dans l'exercice de ses fonctions de gestionnaire comptable et financière pour les BOPs 206 et 134, ainsi qu'à Mesdames Virginie GYDÉ et Nathalie VINCENT-DONDAINE dans l'exercice de leurs fonctions pour le BOP 206.

Article 3 :

Pour l'exécution des recettes et des dépenses, les habilitations suivantes sont accordées :

Objet de l'habilitation	Agents
Application ESCALE – BOP 206 – Rôle valideur	<ul style="list-style-type: none">➤ Monsieur Olivier MAS➤ Madame Virginie GYDÉ➤ Madame Mathilde PERRAUT➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE
Application GISPRO – BOP 147 — Rôle valideur	<ul style="list-style-type: none">➤ Monsieur Karim REMICHI➤ Madame Aline ROGER➤ Monsieur Simon LEONARD➤ Madame Catherine GISSAT
Gestionnaire Chorus Formulaire - Constatation du service fait	<ul style="list-style-type: none">➤ Monsieur Simon LÉONARD➤ Madame Nadine COLAS➤ Madame Marie-Astrid PHILIPPART➤ Madame Christel DALOZ➤ Madame Carole DUMERCY➤ Monsieur Olivier MAS➤ Madame Virginie GYDÉ➤ Madame Mathilde PERRAUT➤ Monsieur Stéphane MONDIERE➤ Madame Sophie PERNIN➤ Monsieur Yann VINCENT➤ Monsieur Stéphane LAMARD➤ Madame Chantal GOBLEY➤ Monsieur Arnaud MASUEZ➤ Madame Cécile PRENTOUT➤ Madame Stéphanie MOISSONNIER➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE➤ Madame Maud PONSARD➤ Madame Mélanie CAIRE➤ Madame Emmanuelle AVRIL➤ Madame Claudette MAIGROT

Article 4 :

Toutes les dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 5 :

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 1^{er} Avril 2021

Le Directeur départemental,


Erick KEROURIO